



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-03-23 modifiant le Règlement numéro 197 - Plan d'urbanisme de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan des affectations du sol**

Le plan des affectations du sol joint en annexe 1 au plan d'urbanisme adopté par le Règlement numéro 197 - Plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville est modifié :

1° par le remplacement d'une aire d'affectation du sol « commerciale et de services d'accommodation » par une aire d'affectation du sol « résidentielle moyenne densité » ;

2° par l'agrandissement d'une aire d'affectation du sol « résidentielle faible densité » à même une aire d'affectation du sol « résidentielle moyenne densité ».

Ces modifications au plan des affectations du sol sont illustrées sur le plan joint au présent règlement comme annexe « A ».

2. **Article 4.2.1 du plan d'urbanisme - affectation commerciale et de services d'accommodation**

L'article 4.2.1 du plan d'urbanisme adopté par ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans la première phrase, du mot « doit » par le mot « peut »;

2° par la suppression des deuxième, troisième et septième phrases.

Adopté le 20 décembre 2004

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 15 FÉVRIER 2005